

Table des matières

CODE DU TRAVAIL

31 juillet 2006. – LOI portant introduction d'un Code du travail
(*Mémorial A n° 149, 29 août 2006*)..... 3

31 juillet 2006. – CODE du travail (*Mémorial A n° 149, 29 août
2006*)..... 5

TITRE préliminaire. – Dispositions «générales» (art. L. 010-1).....	5
LIVRE I ^{er} . – Relations individuelles et collectives du travail	
«TITRE PREMIER. – La formation professionnelle»	
«CHAPITRE UNIQUE. – Le droit de former, le contrat d'apprentissage et la convention de stage de formation» (art. L. 111-1).....	6
TITRE II. – Contrat de travail	
CHAP. I ^{er} . – Le contrat de travail en général	
Sect. 1 ^{re} . – Dispositions générales (art. L. 121-1).....	10
Sect. 2. – Forme et preuve du contrat de travail (art. L. 121-4).....	35
Sect. 3. – Période d'essai (art. L. 121-5).....	41
Sect. 4. – Protection en cas d'incapacité de travail du salarié (art. L. 121-6)...	56
Sect. 5. – Révision du contrat de travail (art. L. 121-7).....	72
Sect. 6. – Suspension du contrat de travail (art. L. 121-8).....	90
Sect. 7. – Responsabilité quant aux risques de l'entreprise (art. L. 121-9).....	90
«Sect. 8. – Publication et Informations» (art. L. 121-10).....	100
«Sect. 9. – Sanctions» (art. L. 121-11).....	100
CHAP. II. – Contrat de travail à durée déterminée	
Sect. 1 ^{re} . – Recours au contrat à durée déterminée (art. L. 122-1).....	100
Sect. 2. – Forme du contrat à durée déterminée (art. L. 122-2).....	101
Sect. 3. – Durée du contrat à durée déterminée (art. L. 122-3).....	101
Sect. 4. – Renouvellement du contrat conclu pour une durée déterminée (art. L. 122-5).....	101
Sect. 5. – Succession de contrats (art. L. 122-6).....	102
Sect. 6. – Sanctions (art. L. 122-9).....	103
Sect. 7. – Égalité de traitement (art. L. 122-10).....	103
Sect. 8. – Période d'essai (art. L. 122-11).....	103
Sect. 9. – Cessation du contrat à durée déterminée (art. L. 122-12).....	103
CHAP. III. – Travail à temps partiel	
Sect. 1 ^{re} . – Définition (art. L. 123-1).....	117
Sect. 2. – Mise en œuvre (art. L. 123-2).....	118
Sect. 3. – Forme et contenu du contrat (art. L. 123-4).....	118
Sect. 4. – Heures supplémentaires (art. L. 123-5).....	118
Sect. 5. – Droits du salarié à temps partiel (art. L. 123-6).....	118
«Sect. 6. – Sanctions» (art. L. 123-9).....	120
CHAP. IV. – Résiliation du contrat de travail	
Sect. 1 ^{re} . – Résiliation avec préavis (art. L. 124-1).....	120
Sect. 2. – Résiliation pour motif grave (art. L. 124-10).....	210
Sect. 3. – Résiliation abusive du contrat de travail par l'employeur (art. L. 124-11)	277
Sect. 4. – Résiliation d'un commun accord (art. L. 124-13).....	296
CHAP. V. – Cessation du contrat de travail	
Sect. 1 ^{re} . – Cessation des affaires de l'employeur; Décès du salarié (art. L. 125-1).	301
Sect. 2. – Cessation de plein droit du contrat de travail (art. L. 125-2).....	303
Sect. 3. – Effets de la cessation du contrat (art. L. 125-5).....	309
CHAP. VI. – «Garantie des créances du salarié en cas d'insolvabilité de l'employeur» (art. L. 126-1).....	322
CHAP. VII. – Maintien des droits des salariés en cas de transfert d'en- treprise	
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application et définitions (art. L. 127-1).....	324
Sect. 2. – Maintien des droits des salariés (art. L. 127-3).....	324
Sect. 3. – Information et consultation (art. L. 127-6).....	325
TITRE III. – Travail intérimaire	
CHAP. I ^{er} . – Réglementation du travail intérimaire	
Sect. 1 ^{re} . – Définitions (art. L. 131-1).....	328
Sect. 2. – Autorisation d'établissement de l'entrepreneur de travail intérimaire (art. L. 131-2).....	328
Sect. 3. – Rapports entre l'entrepreneur de travail intérimaire et l'utilisateur: Contrat de mise à disposition (art. L. 131-4).....	329
Sect. 4. – Rapports entre l'entreprise de travail intérimaire et le salarié intéri- maire: Contrat de mission (art. L. 131-6).....	329
«Section 5. – Publication et informations» (art. L. 131-22).....	334
CHAP. II. – Prêt temporaire de main-d'œuvre (art. L. 132-1).....	334
CHAP. III. – Mise à disposition illégale de main-d'œuvre (art. L. 133-1)...	334
CHAP. IV. – Consultations, contrôle et sanctions (art. L. 134-1).....	335
TITRE IV. – Détachement de travailleurs	
CHAP. I ^{er} . – Détachement de travailleurs dans le cadre d'une presta- tion de services transnationale (art. L. 141-1).....	336

CHAP. II. – «Contrôle de l'application» (art. L. 142-1).....	337
«CHAP. III. – Contentieux et sanctions» (art. «L. 143-1»).....	338
«CHAP. IV. – Exécution transfrontalière des sanctions et amendes ad- ministratives pécuniaires»	
«Sect. I. – Principes généraux» (art. «L. 144-1»).....	339
«Sect. II. – Demande «...» d'exécution adressée au Grand-Duché de Luxembourg par un autre État membre de l'Union européenne» (art. L. «144-5»).....	339
«Sect. III. – Demande «...» d'exécution adressée par le Grand-Duché de Luxembourg à un autre État membre de l'Union européenne» (art. «L. 144-10»).....	340
«CHAP. V. – Détachement des salariés exécutant des activités mobiles de transport routier» (art. L. 145-1).....	340
TITRE V. – «Emploi et stages des élèves et étudiants»	
«CHAP. 1 ^{er} . – Emploi des élèves et étudiants pendant leurs vacances scolaires».....	342
«CHAP. II. – Stages des élèves et étudiants» (art. L. 152-1)	343
«Sect. 1. – Stages prévus par un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger» (art. L. 152-2).....	343
«Sect. 2. – Stages pratiques en vue de l'acquisition d'une expérience profession- nelle» (art. L. 152-5).....	343
«Sect. 3. – Dispositions communes» (art. L. 152-10).....	343
TITRE VI. – Rapports collectifs du travail	
CHAP. I ^{er} . – Conventions collectives du travail	
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application et définition (art. L. 161-1).....	344
Sect. 2. – Les syndicats de salariés (art. L. 161-3).....	344
CHAP. II. – La négociation de la convention collective de travail	
Sect. 1 ^{re} . – Procédure de négociation d'une convention collective de travail (art. L. 162-1).....	345
Sect. 2. – Signature et validité de la convention collective (art. L. 162-3).....	345
Sect. 3. – Dépôt et publicité de la convention collective de travail (art. L. 162-5)	345
Sect. 4. – Unité de la convention collective (art. L. 162-6).....	345
Sect. 5. – Champ d'application de la convention collective de travail (art. L. 162-8)	346
Sect. 6. – Durée de validité de la convention collective de travail (art. L. 162-9)	346
Sect. 7. – Obligation de trêve sociale durant la période de validité de la convention collective (art. L. 162-11).....	346
Sect. 8. – Contenu de la convention collective de travail ⁽¹⁾ (art. L. 162-12)...	346
Sect. 9. – Contestations nées d'une convention collective de travail (art. L. 162-13)	347
Sect. 10. – Questions de procédure (art. L. 162-14).....	347
CHAP. III. – L'Office national de conciliation	
Sect. 1 ^{re} . – Attributions (art. L. 163-1).....	347
Sect. 2. – Composition (art. L. 163-3).....	347
CHAP. IV. – Procédures	
Sect. 1 ^{re} . – Procédure de conciliation (art. L. 164-1).....	348
Sect. 2. – Procédures en cas de déclaration d'obligation générale (art. L. 164-8)...	349
Sect. 3. – Arbitrage (art. L. 164-9).....	349
Sect. 4. – Notifications et sanctions (art. L. 164-10).....	349
CHAP. V. – Les accords en matière de dialogue social interprofessionnel (art. L. 165-1).....	349
CHAP. VI. – Les licenciements collectifs	
Sect. 1 ^{re} . – Définitions et champ d'application (art. L. 166-1).....	350
Sect. 2. – Négociations pour l'établissement d'un plan social (art. L. 166-2)...	350
Sect. 3. – Procédure de licenciement collectif (art. L. 166-4).....	351
Sect. 4. – Dommages-intérêts (art. L. 166-9).....	352
LIVRE II. – Réglementation et conditions de travail	
TITRE I ^{er} . – Durée de travail	
CHAP. I ^{er} . – Durée de travail en général	
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application (art. L. 211-1).....	354
Sect. 2. – Définition de la durée de travail (art. L. 211-4).....	355
Sect. 3. – Durée de travail journalière et hebdomadaire maximale normale (art. L. 211-5).....	355
«Sect. 4. – Périodes de référence, durée de travail hebdomadaire moyenne» (art. L. 211-6).....	355
Sect. 5. – Durée de travail maximale, heures supplémentaires ou complémentaires comprises (art. L. 211-12).....	357
«Sect. 6. – Travail de nuit (art. L. 211-14).....	357
Sect. «7». – (1) Temps de repos («art. L. 211-16.»).....	357
Sect. «8». – (1) Régime des dérogations compensatoires («art. L. 211-17.»)...	357
Sect. «9». – (1) Régime du travail supplémentaire («art. L. 211-22.»).....	358
Sect. «10». – (1) Majorations de salaire («art. L. 211-27).....	358
Sect. «11». – (1) Délivrance des autorisations ministérielles (abrogée par la loi du 22 décembre 2006) («art. L. 211-28.»).....	359
Sect. «11». – (1) Tenue d'un registre spécial (art. L. 211-29).....	359
Sect. «12» ¹ . – Dérogations («art. L. 211-30.»).....	359
Sect. «13». – (1) Dispositions finales («art. L. 211-34.»).....	360
CHAP. II. – Durée de travail des ouvriers, apprentis et stagiaires occupés dans l'hôtellerie et la restauration	
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application (art. L. 212-1).....	369
Sect. 2. – Durée de travail journalière et hebdomadaire maximale normale (art. L. 212-2).....	370

Sect. 3. – Périodes de référence et durée de travail hebdomadaire moyenne (art. L. 212-3)	370	«TITRE VI» – (1) «Traitement de données à caractère personnel à des fins de surveillance dans le cadre des relations de travail» («art. L. 261-1»)	454
Sect. 4. – Drogations aux maxima journaliers et hebdomadaires (art. L. 212-4)	370	«TITRE VII. – Protection des salariés en matière de lutte contre la corruption, le trafic d'influence et la prise illégale d'intérêts (<i>Loi du 13 février 2011</i>) (art. L. 271-1)	456
Sect. 5. – Compilation des seuils (art. L. 212-5)	370	«TITRE VIII. – Obligations et responsabilités du prestataire de services dans le cadre des chaînes de sous-traitance» (art. L. 281-1)	457
Sect. 6. – Plan d'organisation du travail (art. L. 212-6)	371	«TITRE IX. – Conditions d'hébergement du salarié éloigné de son lieu de travail habituel» (art. L. 291-1)	457
Sect. 7. – Coupures de service (art. L. 212-7)	371	LIVRE III. – Protection, sécurité et santé des travailleurs	
Sect. 8. – Travail de nuit (art. L. 212-8)	371	TITRE I ^{er} . – Sécurité au travail	
Sect. 9. – Périodes d'inactivité ou d'activité réduite (art. L. 212-9)	371	CHAP. I ^{er} . – Objet et définitions (art. L. 311-1)	458
Sect. 10. – Sanctions (art. L. 212-10)	371	CHAP. II. – Obligations des employeurs	
CHAP. III. – Cumul d'emplois excédant quarante heures (art. L. 213-1)	372	Sect. 1 ^{er} . – Obligations générales des employeurs (art. L. 312-1)	458
«CHAPITRE IV. – Durée du travail des salariés exécutant des activités mobiles de transport routier		Sect. 2. – Services de protection et de prévention (art. L. 312-3)	459
Sect. 1 ^{er} . – Champ d'application et définitions (art. L. 214-1)	372	Sect. 3. – Premiers secours, lutte contre l'incendie, évacuation des salariés, danger grave et immédiat (art. L. 312-4)	459
Sect. 2. – Durée du travail (art. L. 214-3)	373	Sect. 4. – Obligations diverses des employeurs (art. L. 312-5)	460
Sect. 3. – Dispositions finales (art. L. 214-8)	373	Sect. 5. – Information des salariés (art. L. 312-6)	460
«CHAPITRE V. – Durée de travail des salariés chargés des fonctions de conduite d'un engin de traction sur rail ou d'accompagnement d'un train. (<i>Loi du 2 juin 2011</i>) (art. L. 215-1)	373	Sect. 6. – Consultation et participation des salariés (art. L. 312-7)	460
«CHAPITRE VI. – Durée de travail des salariés occupés dans les secteurs de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture» (art. L. 216-1)	375	Sect. 7. – Formation des salariés (art. L. 312-8)	460
TITRE II. – Salaire		«Sect. 8. – Le respect du droit à la déconnexion» (art. L. 312-9)	461
CHAP. I ^{er} . – Détermination et paiement des «salaires» (art. L. 221-1)	376	CHAP. III. – Obligations des salariés (art. L. 313-1)	461
CHAP. II. – Salaire social minimum (art. L. 222-1)	400	CHAP. IV. – Dispositions diverses (art. L. 314-1)	461
CHAP. III. – Échelle mobile des salaires (art. L. 223-1)	404	TITRE II. – Services de santé au travail	
CHAP. IV. – Cessions et saisies sur salaires (art. L. 224-1)	405	CHAP. I ^{er} . – Protection de la santé des salariés par l'organisation de la surveillance médicale (art. L. 321-1)	462
«CHAP. V. – Égalité salariale entre les hommes et les femmes» (art. L. 225-1)	407	CHAP. II. – Organisation dans les entreprises (art. L. 322-1)	463
TITRE III. – Repos, congés et jours fériés légaux		CHAP. III. – Service de santé au travail multisectoriel (art. L. 323-1)	463
CHAP. I ^{er} . – Repos hebdomadaire des salariés (art. L. 231-1)	407	CHAP. IV. – Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail (art. L. 324-1)	464
CHAP. II. – Jours fériés légaux		CHAP. V. – Formation et fonctions du médecin du travail (art. L. 325-1)	465
Sect. 1 ^{er} . – Champ d'application (art. L. 232-1)	409	CHAP. VI. – Examens médicaux (art. L. 326-1)	465
Sect. 2. – Jours fériés légaux (art. L. 232-2)	409	CHAP. VII. – Voies de recours et sanctions pénales (art. L. 327-1)	467
Sect. 3. – Salaire (art. L. 232-6)	409	TITRE III. – Emploi de personnes enceintes, accouchées et allaitantes	
Sect. 4. – Autorisation ministérielle (art. L. 232-10)	410	CHAP. I ^{er} . – Champ d'application et définitions (art. L. 331-1)	471
Sect. 5. – Dispositions finales (art. L. 232-11)	410	CHAP. II. – Congé de maternité (art. L. 332-1)	471
CHAP. III. – Congé annuel payé des salariés (art. L. 233-1)	411	CHAP. III. – Travail de nuit (art. L. 333-1)	472
CHAP. IV. – Congés spéciaux		CHAP. IV. – Exposition à des agents, procédés et conditions de travail (art. L. 334-1)	472
Sect. 1 ^{er} . – Congé-jeunesse (art. L. 234-1)	432	CHAP. V. – Contestations (art. L. 335-1)	472
Sect. 2. – Congé sportif (art. L. 234-9)	432	CHAP. VI. – Durée de travail (art. L. 336-1)	473
«Sect. 3. – Congé culturel» (art. L. 234-10)	432	CHAP. VII. – Interdiction de licenciement (art. L. 337-1)	473
Sect. 4. – Congé spécial des volontaires des services de secours (1) (art. L. 234-22)	434	CHAP. VIII. – Dispositions diverses (art. L. 338-1)	473
Sect. 5. – Congé de la coopération au développement (art. L. 234-32)	434	TITRE IV. – Emploi de jeunes salariés	
Sect. 6. – Congé parental (art. L. 234-43)	435	CHAP. I ^{er} . – Champ d'application (art. L. 341-1)	481
Sect. 7. – «Congé pour raisons familiales» (art. L. 234-50)	440	CHAP. II. – Travail des enfants (art. L. 342-1)	482
Sect. 8. – Congé d'accueil (art. L. 234-56)	441	CHAP. III. – Travail des jeunes (art. L. 343-1)	482
«Sect. 9. – Congé-formation (art. L. 234-59)	441	CHAP. IV. – Travail des adolescents	
«Sect. 10. – Congé d'accompagnement (art. L. 234-65)	442	Sect. 1 ^{er} . – Mesures générales de protection (art. L. 344-1)	483
«Sect. 11. – Congé pour mandats sociaux (art. L. 234-71)	442	Sect. 2. – Durée de travail (art. L. 344-6)	484
Sect. 12. – Congé linguistique (art. L. 234-72)	442	Sect. 3. – Périodes de repos et temps de pause (art. L. 344-11)	484
«Sect. 13. – Congé de représentation des parents» (art. L. 234-78)	443	Sect. 4. – Travail pendant les dimanches et les jours fériés (art. L. 344-13)	484
«CHAP. V. – Compte épargne-temps»		Sect. 5. – Travail de nuit (art. L. 344-15)	485
«Sect. 1 ^{er} . – Mise en place du compte épargne-temps» (art. L.235-1)	443	Sect. 6. – Congés payés (art. L. 344-16)	485
«Sect. 2. – Alimentation du compte épargne-temps» (art. L.235-3)	444	Sect. 7. – Salaire (art. L. 344-17)	485
«Sect. 3. – Utilisation du compte épargne-temps» (art. L.235-6)	444	CHAP. V. – Surveillance et dispositions pénales (art. L. 345-1)	485
«Sect. 4. – Protection du salarié» (art. L.235-7)	444	TITRE V. – Protection des salariés contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques (art. L. 351-1)	485
«Sect. 5. – Liquidation du compte épargne-temps» (art. L.235-8)	444	LIVRE IV. – Représentation du personnel	
«Sect. 6. – Obligations de l'employeur» (art. L.235-9)	445	TITRE I ^{er} . – «Délégations»	
«CHAP. VI. – Formules souples de travail» (art. L. 236-1)	445	CHAP. I ^{er} . – «Mise en place des délégations»	
TITRE IV. – Égalité de traitement entre les hommes et les femmes «et lutte contre le harcèlement à l'occasion des relations de travail»		Sect. 1 ^{er} . – «Délégations du personnel» (art. L. 411-1)	486
«CHAP. I ^{er} . – Principe de l'égalité de traitement		Sect. 2. – «Délégations au niveau de l'entité économique et sociale» (art. L. 411-3)	487
Sect. 1 ^{er} . – Définitions et champ d'application (art. L. 241-1)	445	«...» (art. L. 411-4)	487
Sect. 2. – Dispositions particulières (art. L. 241-3)	446	«...» (art. L. 411-5)	487
Sect. 3. – Voies de recours et application du droit (art. L. 241-5)	446	CHAP. II. – «Composition de la délégation du personnel» (art. L. 412-1)	487
Sect. 4. – Dispositions finales (art. L. 241-9)	446	CHAP. III. – «Désignation des délégués du personnel»	
CHAP. II. – Mise en œuvre des dispositions concernant le sexe sous-représenté		Sect. 1 ^{er} . – «Modalités de la désignation» (art. L. 413-1)	488
Sect. 1 ^{er} . – Définition (art. L. 242-1)	447	Sect. 2. – «Conditions de l'électorat» (art. L. 413-3)	489
Sect. 2. – Procédure administrative (art. L. 242-2)	447	CHAP. IV. – «Attributions de la délégation du personnel» (art. L. 414-1)	489
Sect. 3. – Drogations au principe de l'égalité de traitement («art. L. 242-3)	447	«Sect. 1. – Attributions générales et droit à l'information» (art. L. 414-2)	489
CHAP. III. – Actions positives		«Sect. 2. – Information et consultation sur la vie de l'entreprise» (art. L. 414-3)	490
Sect. 1 ^{er} . – Définition et champ d'application (art. L. 243-1)	447	«Sect. 3. – Information et consultation en matière technique, économique et financière» (art. L. 414-4)	490
Sect. 2. – Modalités et critères d'éligibilité (art. L. 243-3)	447	«Sect. 4. – Participation à certaines décisions de l'entreprise» (art. L. 414-9)	491
Sect. 3. – Financement (art. L. 243-5)	447	«Sect. 5. – Délégué à la sécurité et à la santé» (art. L. 414-14)	491
CHAP. IV. – Charge de la preuve dans les cas de discrimination fondée sur le sexe (art. L. 244-1)	448	«Sect. 6. – Délégué à l'égalité» (art. L. 414-15)	492
CHAP. V. – Harcèlement sexuel (art. L. 245-1)	448	«Sect. 7. – Affichage des communications de la délégation» (art. L. 414-16)	492
«CHAP. VI. – Harcèlement moral» (art. L. 246-1)	451	CHAP. V. – «Statut des délégués du personnel»	
TITRE V. – Égalité de traitement en matière d'emploi et de travail		Sect. 1 ^{er} . – «Obligations du délégué» (art. L. 415-1)	493
CHAP. I ^{er} . – Principe de non-discrimination (art. L. 251-1)	452	Sect. 2. – «Durée du mandat» (art. L. 415-3)	493
CHAP. II. – Exceptions au principe de non-discrimination (art. L. 252-1)	452	Sect. 3. – «Exercice du mandat» (art. L. 415-5)	493
CHAP. III. – Défense des droits et voies de recours (art. L. 253-1)	453	Sect. 4. – «Protection spéciale» (art. L. 415-10)	494
CHAP. IV. – Contrôle de l'application (art. L. 254-1)	454		

CHAP. VI. – «Organisation et fonctionnement» (art. L. 416-1)	495	Sect. 2. – Désignation des représentants des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 452-2)	557
CHAP. VII. – «Dispositions finales» (art. L. 417-1)	496	Sect. 3. – Négociation d'un accord (art. L. 452-3)	558
TITRE II. – «Représentation des salariés dans les sociétés anonymes»		Sect. 4. – Contenu de l'accord (art. L. 452-4)	558
CHAP. I ^{er} . – Champ d'application (art. L. 421-1)	535	Sect. 5. – Force obligatoire de l'accord (art. L. 452-5)	559
CHAP. II. – Composition du comité mixte (art. L. 422-1)	535	CHAP. III. – Dispositions de référence	
CHAP. III. – Attributions du comité mixte (art. L. 423-1)	535	Sect. 1 ^{re} . – Application des dispositions de référence (art. L. 453-1)	559
CHAP. IV. – Fonctionnement du comité mixte (art. L. 424-1)	536	Sect. 2. – Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représentation des salariés (art. L. 453-2)	559
CHAP. V. – Statut des membres du comité mixte (art. L. 425-1)	537	Sect. 3. – Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 453-3)	559
CHAP. VI. – Représentation des salariés dans les sociétés anonymes		Sect. 4. – Dispositions de référence pour l'information et la consultation (art. L. 453-4)	560
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application (art. L. 426-1)	539	Sect. 5. – Dispositions de référence pour la participation (art. L. 453-5)	560
Sect. 2. – Conseil d'administration des sociétés anonymes («art. L. 426-2»)	540	Sect. 6. – Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxembourg dans l'organe compétent (art. L. 453-6)	561
Sect. 3. – Surveillance des sociétés anonymes («art. L. 426-12»)	540	CHAP. IV. – Dispositions diverses	
«Sect. 4. – Participation des salariés en cas de fusion transfrontalière de sociétés (art. L. 426-13)	541	Sect. 1 ^{re} . – Dispositions applicables aux S.C.E. constituées exclusivement par des personnes physiques ou par une seule entité juridique et des personnes physiques (art. L. 454-1)	561
CHAP. VII. – Dispositions diverses (art. L. 427-1)	541	Sect. 2. – Participation à l'assemblée générale ou aux assemblées de sections ou de branches (art. L. 454-2)	561
TITRE III. – Comité d'entreprise européen ou procédure d'information et de consultation transfrontalières des «travailleurs»		Sect. 3. – Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'information et de consultation des salariés (art. L. 454-3)	561
CHAP. I ^{er} . – Dispositions générales		Sect. 4. – Obligation de confidentialité et de secret (art. L. 454-4)	561
Sect. 1 ^{re} . – Dispositions introductives (art. L. 431-1)	542	Sect. 5. – Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'organe de représentation et des représentants des salariés siégeant dans l'organe de surveillance ou d'administration d'une S.C.E. (art. L. 454-5)	562
Sect. 2. – Définitions (art. L. 431-2)	542	Sect. 6. – Statut particulier des représentants des salariés au sein de l'organe d'administration ou de surveillance d'une S.C.E. ayant son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg (art. L. 454-6)	562
Sect. 3. – Champ d'application et notion de direction centrale (art. L. 431-6)	543	Sect. 7. – Détournement de procédure (art. L. 454-7)	562
CHAP. II. – Institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure d'information et de consultation transfrontalières des travailleurs		Sect. 8. – Mesures destinées à assurer le respect du présent titre (art. L. 454-8)	562
Sect. 1 ^{re} . – Déclenchement de la procédure (art. L. 432-1)	544	Sect. 9. – Relation entre le présent titre et d'autres dispositions (art. L. 454-9)	562
Sect. 2. – Groupe spécial de négociation (art. L. 432-3)	544	Sect. 10. – Relation entre le présent titre et le cadre général relatif à l'information et la consultation des salariés dans la Communauté européenne (art. L. 454-10)	563
Sect. 3. – Institution conventionnelle d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure d'information et de consultation transfrontalières (art. L. 432-19)	545	Sect. 11. – Juridiction compétente (art. L. 454-11)	563
Sect. 4. – Prescriptions minimales subsidiaires: institution obligatoire d'un comité d'entreprise européen (art. L. 432-27)	546	LIVRE V. – Emploi et chômage	
Sect. 5. – Dispositions communes (art. L. 432-45)	547	TITRE I ^{er} . – Prévention des licenciements et maintien de l'emploi	
CHAP. III. – Dispositions diverses		CHAP. I ^{er} . – Mesures destinées à prévenir les licenciements conjoncturels	
Sect. 1 ^{re} . – Statut des représentants des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 433-1)	548	Sect. 1 ^{re} . – Objectifs (art. L. 511-1)	563
Sect. 2. – Principes régissant la coopération et la confidentialité des données (art. L. 433-3)	548	Sect. 2. – Subventions aux entreprises destinées à l'indemnisation des chômeurs partiels (art. L. 511-3)	563
Sect. 3. – Interaction entre le présent titre et d'autres dispositions légales (art. L. 433-5)	549	Sect. 3. – Travaux extraordinaires d'intérêt général (art. L. 511-16)	564
Sect. 4. – «Surveillances, contentieux, sanctions pénales et dispositions transitoires» (art. L. 433-6)	549	Sect. 4. – Mesures diverses («art. L. 511-27»)	565
TITRE IV. – Implication des travailleurs dans la société européenne		CHAP. II. – Mesures destinées à maintenir le plein emploi	
CHAP. I ^{er} . – Dispositions générales		Sect. 1 ^{re} . – Objectifs (art. L. 512-1)	565
Sect. 1 ^{re} . – Objet (art. L. 441-1)	549	Sect. 2. – Comité de coordination tripartite (art. L. 512-3)	566
Sect. 2. – Définitions (art. L. 441-2)	549	«Sect. 3. – Mesures d'intervention sur le marché de l'emploi(1) («art. L. 512-4.))	566
CHAP. II. – Négociation d'un accord		«Sect. 4. – Mesures contractuelles de réduction des coûts de production dans l'intérêt de la sauvegarde de l'emploi(1) («art. L. 512-11.))	566
Sect. 1 ^{re} . – Création d'un groupe spécial de négociation (art. L. 442-1)	550	«Sect. 5. – Mesures d'application générale et de solidarité nationale en cas d'aggravation de la situation économique et sociale(1) («art. L. 512-12.))	567
Sect. 2. – Désignation des représentants des travailleurs occupés au Luxembourg (art. L. 442-2)	551	«Sect. 6. – Sanctions pénales(1) («art. L. 512-13.))	567
Sect. 3. – Négociation d'un accord (art. L. 442-3)	551	«CHAP. III. – Établissement d'un plan de maintien dans l'emploi» («art. L. 513-1)	567
Sect. 4. – Contenu de l'accord (art. L. 442-4)	552	TITRE II. – Indemnités de chômage complet	
Sect. 5. – Force obligatoire de l'accord (art. L. 442-5)	552	CHAP. I ^{er} . – Régime général	
CHAP. III. – Dispositions de référence		Sect. 1 ^{re} . – Bénéficiaires (art. L. 521-1)	568
Sect. 1 ^{re} . – Application des dispositions de référence (art. L. 443-1)	552	Sect. 2. – Conditions d'admission («art. L. 521-3)	568
Sect. 2. – Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représentation des travailleurs (art. L. 443-2)	552	Sect. 3. – Condition de stage («art. L. 521-6)	591
Sect. 3. – Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 443-3)	553	Sect. 4. – Conditions d'inscription (art. L. 521-7)	591
Sect. 4. – Dispositions de référence pour l'information et la consultation (art. L. 443-4)	553	Sect. 5. – Obligations («art. L. 521-9)	591
Sect. 5. – Dispositions de référence pour la participation (art. L. 443-5)	554	Sect. 6. – Durée de l'indemnisation («art. L. 521-11)	592
Sect. 6. – Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxembourg dans l'organe d'administration ou de surveillance d'une S.E. (art. L. 443-6)	554	Sect. 7. – Montant de l'indemnité de chômage complet (art. L. 521-14)	593
CHAP. IV. – Dispositions diverses		CHAP. II. – Chômage des jeunes (art. L. 522-1)	594
Sect. 1 ^{re} . – Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'information et de consultation des travailleurs (art. L. 444-1)	554	CHAP. III. – Insertion professionnelle, réinsertion professionnelle et occupation de demandeurs d'emploi (art. L. 523-1)	594
Sect. 2. – Obligation de confidentialité et de secret (art. L. 444-2)	554	CHAP. IV. – «Stage de professionnalisation et contrat de réinsertion-emploi» (art. L.524-1)	595
Sect. 3. – Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'organe de représentation et des représentants des travailleurs siégeant dans l'organe de surveillance ou d'administration d'une S.E. (art. L. 444-3)	555	CHAP. V. – Chômage des indépendants («art. L. 525-1)	597
Sect. 4. – Statut particulier des représentants des travailleurs au sein du conseil d'administration ou de surveillance d'une S.E. ayant son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg (art. L. 444-4)	555	CHAP. VI. – Mesures diverses en relation avec l'organisation du travail ou avec la réintégration dans la vie active (art. L. 526-1)	597
Sect. 5. – Détournement de procédure (art. L. 444-5)	555	CHAP. VII. – Dispositions administratives (art. L. 527-1)	597
Sect. 6. – Mesures destinées à assurer le respect du présent titre (art. L. 444-6)	555	TITRE III. – Indemnité compensatoire de rémunération en cas de chômage du aux intempéries et en cas de chômage accidentel ou technique	
Sect. 7. – Relation entre le présent titre et d'autres dispositions (art. L. 444-7)	555	CHAP. I ^{er} . – Chômage dû aux intempéries (art. L. 531-1)	598
Sect. 8. – Relation entre le présent titre et le cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne (art. L. 444-8)	556	CHAP. II. – Chômage accidentel ou technique involontaire (art. L. 532-1)	599
Sect. 9. – Juridiction compétente (art. L. 444-9)	556	CHAP. III. – Dispositions communes (art. L. 533-1)	599
TITRE V. – Implication des salariés dans la société coopérative européenne		TITRE IV. – Placement des salariés	
CHAP. I ^{er} . – Dispositions générales		CHAP. I ^{er} . – «Aides à l'embauche des chômeurs âgés et des chômeurs de longue durée et aide temporaire au réemploi»	
Sect. 1 ^{re} . – Objet (art. L. 451-1)	556	«Sect. 1 ^{re} . – Aides à l'embauche des chômeurs âgés» (art. L. 541-1)	601
Sect. 2. – Définitions (art. L. 451-2)	556	«Sect. 2. – Aides à l'embauche des chômeurs de longue durée» (art. L.541-5)	601
CHAP. II. – Négociation d'un accord		«Sect. 3. – Aide temporaire au réemploi» (art. L.541-7)	602
Sect. 1 ^{re} . – Création d'un groupe spécial de négociation (art. L. 452-1)	557		

CHAP. II. – Formation professionnelle continue et formation de reconversion professionnelle			
Sect. 1 ^{re} . – Organisation («art. L. 542-1)	603		
Sect. 2. – Soutien et développement de la formation continue («art. L. 542-7)	603		
«CHAP. III. – Insertion des jeunes demandeurs d'emploi dans la vie active»			
«Sect. 1 ^{re} . – Le contrat d'appui-emploi» (art. L. 543-1)	605		
«Sect. 2. – Le contrat d'initiation à l'emploi» (art. L. 543-14)	606		
«Sect. 3. – Dispositions communes» (art. L. 543-29)	607		
«Sect. 4. – Prime d'orientation» (art. L. 543-31)	607		
«Sect. 5. – Aides à la promotion de l'apprentissage» (art. L. 543-32)	607		
«Sect. 6. – Dispositions pénales» (art. L. 543-33)	608		
TITRE V. – Emploi de salariés incapables d'occuper leur dernier poste de travail			
CHAP. I ^{er} . – Reclassement «professionnel» des salariés incapables d'occuper leur dernier poste de travail (art. L. 551-1)	608		
CHAP. II. – La commission mixte (art. L. 552-1)	615		
«CHAP. III. – Activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi pour les salariés handicapés et les salariés en reclassement externe» (art. L. 553-1)	617		
TITRE VI. – Emploi de personnes handicapées			
CHAP. I ^{er} . – Dispositions générales (art. L. 561-1)	619		
CHAP. II. – Salariés handicapés guidés vers le marché du travail ordinaire (art. L. 562-1)	620		
CHAP. III. – Salariés handicapés guidés vers les ateliers protégés (art. L. 563-1)	621		
CHAP. IV. – Dispositions organiques (art. L. 564-1)	622		
«TITRE VII. – Interdiction du travail clandestin et interdiction de l'emploi de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier «ou en situation irrégulière» (Loi du 21 décembre 2012)			
CHAP. I ^{er} . – Interdiction du travail clandestin (art. L. 571-1)	623		
CHAP. II. – Interdiction de l'emploi de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (art. L. 572-1)	623		
CHAP. III. – Dispositions communes (art. L. 573-1)	624		
«CHAP. IV. – Interdiction de l'emploi de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière» (art. L. 574-1)	625		
TITRE VIII. – Prêretraite			
CHAP. I ^{er} . – Prêretraite-solidarité (art. L. 581-1)	626		
CHAP. II. – Prêretraite-ajustement (art. L. 582-1)	627		
CHAP. III. – Prêretraite des salariés postés et des salariés de nuit (art. L. 583-1)	627		
CHAP. IV. – Prêretraite progressive (art. L. 584-1)	628		
CHAP. V. – Indemnité de prêretraite (art. L. 585-1)	629		
CHAP. VI. – Attribution du concours du Fonds pour l'emploi (art. L. 586-1)	630		
CHAP. VII. – Encadrement des demandeurs d'emploi (art. L. 587-1)	630		
CHAP. VIII. – Contentieux (art. L. 588-1)	630		
CHAP. IX. – «Dispositions financières et relatives à l'accès aux données» (art. L. 589-1)	631		
«TITRE IX. – Rétablissement du plein emploi			
CHAP. I ^{er} . – Dispositions générales (art. L. 591-1)	631		
CHAP. II. – Activités d'insertion ou de réinsertion professionnelles et activités socio-économiques (art. L. 592-1)	632		
CHAP. III. – Dispositions administratives et financières (art. L. 593-1)			
Sect. 1 ^{re} . – L'agrément ministériel (art. L. 593-2)	632		
Sect. 2. – La convention de coopération (art. L. 593-7)	633		
Sect. 3. – Dépenses éligibles (art. L. 593-8)	633		
Sect. 4. – Modalités du soutien financier (art. L. 593-9)	633		
LIVRE VI. – Administrations et organes			
«TITRE I ^{er} . – Inspection du travail et des mines			
CHAP. I ^{er} . – Attributions générales et définitions (art. L. 611-1)	634		
CHAP. II. – Champ d'application et attributions (art. L. 612-1)	634		
CHAP. III. – Organisation générale (art. L. 613-1)	634		
CHAP. IV. – Compétences (art. L. 614-1)	635		
CHAP. V. – Incompatibilités et secret professionnel (art. L. 615-1)	638		
«TITRE II. – Agence pour le développement de l'emploi			
CHAP. I ^{er} . – Mission et organisation (art. L. 621-1)	638		
CHAP. II. – Attributions			
Sect. 1 ^{re} . – Développement de l'emploi et formation (art. L.622-1)	640		
Sect. 2. – Populations à besoins spécifiques (art. L.622-12)	642		
Sect. 3. – Orientation professionnelle (art. L. 622-15)	642		
Sect. 4. – Chômage et réemploi (art. L. 622-22)	642		
Sect. 5. – Études et recherches (art. L. 622-24)	642		
CHAP. III. – Dispositions générales (art. L.623-1)	643		
CHAP. IV. – (...) (art. L. 624-1)	643		
TITRE III. – Fonds pour l'emploi (art. L. 631-1)	643		
TITRE IV. – «Réseau d'études sur le marché du travail et de l'emploi (RETEL)» (art. L. 641-1)	645		
«TITRE V. – Comité permanent du travail et de l'emploi et instance de conciliation individuelle			
CHAP. I ^{er} . – Comité permanent du travail et de l'emploi (art. L. 651-1)	646		
CHAP. II. – Instance de conciliation individuelle (art. L. 652-1)	646		
ANNEXE 1. – Agents et procédés présentant un risque spécifique d'exposition pour les femmes enceintes ou allaitantes (article L. 334-2)	647		
ANNEXE 2. – Activités comportant un risque d'exposition aux agents ou conditions de travail pour les femmes enceintes ou allaitantes (article L. 334-4)	648		
ANNEXE 3. – Travaux interdits aux jeunes en raison des dangers inhérents pour leur santé (article L. 343-3)	648		
ANNEXE 4. – Occupations interdites aux jeunes en raison des dangers pour leur moralité (article L. 343-3)	649		
ANNEXE 5. – Agents susceptibles de présenter un danger pour la santé des salariés (art. L. 351-4)	649		
ANNEXE 6. – Loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail (<i>Mém. A - 149</i> du 29 août 2006, p. 2456; doc. parl. 5346 et 5420)	649		
«ANNEXE 7. – Contenu des formations (article L. 553-3)»	649		
6 décembre 1989. – LOI sur les juridictions du travail (<i>Mémorial A, 1989</i>)	652		
6 décembre 1989. – LOI sur le référé auprès du tribunal du travail (<i>Mémorial A, 1989</i>)	654		
11 juillet 1989. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant application des dispositions 5, 8, 34 et 41 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail (<i>Mémorial A n° 50, 19 juillet 1989</i>)	720		
8 octobre 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la rémunération du travail des jours fériés légaux dans les entreprises à caractère saisonnier (<i>Mémorial A n° 61, 9 octobre 1976</i>)	721		
28 janvier 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les congés payés du personnel occupé dans l'agriculture et la viticulture (<i>Mémorial A n° 4, 31 janvier 1976</i>)	722		
26 juillet 1966. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL pris en exécution de l'article 4 alinéa 6 de la loi du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé (<i>Mémorial A n° 41, 6 août 1966</i>)	723		
16 juin 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les congés payés du personnel occupé dans les entreprises à caractère saisonnier (<i>Mémorial A n° 35, 1^{er} juillet 1976</i>)	724		
6 décembre 1989. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux (<i>Mémorial A n° 77, 14 décembre 1989</i>)	725		
19 juin 1996. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités d'exécution du titre V de la loi sur la coopération au développement portant institution d'un congé «coopération au développement» (<i>Mémorial A n° 42, 28 juin 1996</i>)	726		
1 ^{er} septembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL précisant les modalités d'application du congé individuel de formation (<i>Mémorial A n° 139, 12 septembre 2008</i>)	727		
11 novembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL déterminant les modalités d'application du congé-jeunesse (<i>Mémorial A n° 170, 25 novembre 2008</i>)	728		
19 décembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant le congé pour mandat social des membres d'une chambre professionnelle, des membres d'un organe d'une institution de sécurité sociale, des assesseurs auprès du Tribunal de travail, des assesseurs-assurés et des assesseurs-employeurs des juridictions de sécurité sociale (<i>Mémorial A n° 222, 31 décembre 2008</i>)	729		
10 mai 1999. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL définissant les maladies ou déficiences d'une gravité exceptionnelle en application de l'article 15, alinéa 2 de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales (<i>Mémorial A n° 58, 27 mai 1999</i>)	730		
10 septembre 2023. – COMMUNIQUÉ du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire concernant le niveau du salaire social minimum à partir du 1 ^{er} septembre 2023. (<i>Mémorial B 2023</i>)	731		

TABLE DE CONCORDANCE – Tableau de l'évolution du salaire social minimum	732	29 août 2008. – LOI – Texte coordonné de la loi du 29 août 2008	
11 novembre 1970. – LOI sur les cessions et saisies des rémunérations de travail ainsi que des pensions et rentes (<i>Mémorial A n° 62, 20 novembre 1970</i>)	733	1) portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration;	
9 janvier 1979. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la procédure des saisies-arrêts et cessions sur les rémunérations de travail et les pensions et rentes (<i>Mémorial A n° 7, 7 février 1979</i>).....	737	2) modifiant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection, la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti, le Code du travail, le Code pénal; 3) abrogeant la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers; 2. le contrôle médical des étrangers; 3. l'emploi de la main-d'oeuvre étrangère, la loi du 26 juin 1953 portant fixation des taxes à percevoir en matière de cartes d'identité pour étrangers, la loi du 28 octobre 1920 destinée à endiguer l'affluence exagérée d'étrangers sur le territoire du Grand-Duché (<i>Mémorial A n° 138, 10 septembre 2008</i>).....	771
1 ^{er} mars 2023. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations de travail, pensions et rentes. (<i>Mémorial A n° 106, 7 mars 2023</i>).....	739	5 septembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les conditions et modalités relatives à la délivrance d'une autorisation de séjour en tant que travailleur salarié (<i>Mémorial A n° 138, 10 septembre 2008</i>).....	780
11 septembre 2018. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les opérations électorales pour la désignation des délégués du personnel (<i>Mémorial A n° 838, 18 septembre 2018</i>).....	748	18 décembre 2015. – LOI 1. relative à la protection internationale et à la protection temporaire; 2. modifiant – la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, – la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, – la loi du 28 mai 2009 concernant le Centre de rétention; 3. abrogeant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection (<i>Mémorial A n° 255, 28 décembre 2015</i>)	781
24 septembre 1974. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL «modifié concernant les opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel dans les comités mixtes d'entreprise et les conseils d'administration ou les conseils de surveillance» (<i>Règlement g.-d. du 17 juillet 2008</i>) (<i>Mémorial A n° 69, 27 septembre 1974</i>)	753	18 décembre 2015. – LOI relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire, et modifiant la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat.....	782
11 août 1974. – ARRÊTÉ GRAND-DUCAL portant énumération des sociétés anonymes visées à l'article L. 426-1 (2) du Code du travail (<i>Mémorial B n° 57, 20 septembre 1974</i>).....	756	14 juin 2013. – DÉCISION du Gouvernement en conseil concernant l'accès des citoyens croates au marché du travail luxembourgeois (<i>Mémorial A n° 106, 25 juin 2013</i>).....	783
15 septembre 1975. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant fixation du taux d'indemnisation des chômeurs partiels (<i>Mémorial A n° 59, 22 septembre 1975</i>).....	757	19 juillet 1997. – LOI complétant le Code pénal en modifiant l'incrimination du racisme (<i>Mémorial A n° 54, 7 août 1997</i>)	784
20 juin 2020. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant dérogation à l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 15 septembre 1975 portant fixation du taux d'indemnisation des chômeurs partiels. (<i>Mémorial A n° 539, 25 juin 2020</i>).....	758	30 novembre 2007. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant institution d'un Comité de conjoncture (<i>Mémorial A n° 14, 1^{er} février 2008</i>)	785
25 août 1983. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL définissant les critères de l'emploi approprié visé à l'article 13 sous e), de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet (<i>Mémorial A n° 69, 31 août 1983</i>)	759	15 décembre 2009. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant déclaration d'obligation générale de la convention relative au harcèlement et à la violence au travail conclue entre les syndicats O.G.B.-L. et L.C.G.B., d'une part, et l'U.E.L., d'autre part (<i>Mémorial A n° 3, 13 janvier 2010</i>).....	786
17 juin 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités et conditions d'attribution 1. des aides à la mobilité géographique; 2. d'une aide au réemploi; 3. d'une aide à la création d'entreprise; 4. d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique (<i>Mémorial A n° 53, 29 juin 1994</i>).....	760	13 juillet 2018. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités du congé spécial dans l'intérêt des pompiers volontaires (<i>Mémorial A n° 606, 24 juillet 2018</i>)	788
22 janvier 2021. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant déclaration d'obligation générale d'une convention relative au régime juridique du télétravail conclue entre l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, d'une part et les syndicats OGB-L et LCGB, d'autre part (<i>Mémorial A n° 76, 29 janvier 2021</i>)	764	12 mai 2011. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant application des dispositions relatives aux occupations temporaires indemnisées prévues à l'article L.523-1 du Code du travail (<i>Mémorial A n° 113, 1^{er} juin 2011</i>)	789
13 mai 2015. – RÈGLEMENT MINISTÉRIEL fixant le salaire annuel brut moyen au titre du règlement grand-ducal modifié du 26 septembre 2008 déterminant le niveau de rémunération minimal pour un travailleur hautement qualifié en exécution de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration (<i>Mémorial A n° 94, 2 juin 2015</i>).....	766	10 août 1982. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les conditions et modalités des stages de formation et des stages probatoires prévus à l'article 1 ^{er} , alinéa 2, de la loi du 22 juillet 1982 concernant l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires (<i>Mémorial A n° 66, 13 août 1982</i>).....	790
22 janvier 2009. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL «pris en exécution de 1° l'article L. 542-11, L. 542-13 et L. 542-16 du Code du travail; 2° la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales» (<i>Règlement g.-d. du 5 mars 2019</i>) (<i>Mémorial A n° 9, 29 janvier 2009</i>)	767	20 juin 2020. – LOI portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 (<i>Mémorial A n° 533, 25 juin 2020</i>).....	791
7 juillet 1987. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission spéciale chargée du réexamen des décisions de «l'Agence pour le développement de l'emploi» en matière d'indemnisation du chômage complet (<i>Mémorial A n° 57, 16 juillet 1987; Rect. Mémorial A n° 73, 7 septembre 1987</i>).....	770	20 juin 2020. – LOI portant 1° dérogation temporaire à certaines dispositions en matière de droit du travail en relation avec l'état de crise lié au Covid-19; 2° modification du Code du travail (<i>Mémorial A n° 538, 25 juin 2020</i>).....	792
		24 juillet 2020. – LOI portant dérogation temporaire aux articles L. 524-1, L. 524-2, L. 524-5, L. 541-1 et L. 541-2 du Code du travail (<i>Mémorial A n° 639, 24 juillet 2020</i>)	794
		TABLE de correspondance des lois abrogées – Code du travail	795